



Dossier de renseignements

- Page 2 - Activité Avion
4 - Activité ULM
5 - Tarifs heures de vol
6 - Modalités d'inscription
7 - Liste des médecins agréés
8 - Numéros de téléphone utiles

Site internet : www.aeroclubandernos.com

COMMENT APPRENDRE A PILOTER

AVION

Le but essentiel d'un aéro-club est de former des pilotes puis, à l'issue de leur formation, de mettre à leur disposition des avions d'entraînement ou de voyage.

La démarche

L'aéroclub assure la formation pour deux types de brevets : le PPL (Private Pilot Licence) et le BB (Brevet de Base). Pour ces deux brevets la démarche est sensiblement la même.

La démarche type se caractérise par les étapes suivantes : première visite au club avec éventuellement un baptême ou un vol d'initiation, l'inscription au club, les premières leçons en vol, les cours théoriques et les examens.

Le premier pas

Le premier pas pour piloter est de passer à l'aéroclub, au cours de cette visite un membre vous présentera le déroulement de la formation. Suite à cette présentation vous pouvez prendre rendez-vous pour un baptême de l'air ou même un premier vol avec un instructeur (vol d'initiation).

Maintenant il ne vous reste plus qu'à remplir les formalités administratives. Tout d'abord l'adhésion à l'aéroclub ainsi qu'à la Fédération Française aéronautique. Ensuite il faudra acheter le carnet de vol, un livret de progression et enfin le manuel du pilote privé qui contient les informations théoriques nécessaires à l'obtention du PPL. Enfin il faudra prendre rendez-vous auprès d'un médecin agréé aéronautique afin de passer une visite médicale.

Les leçons en vol

Il est maintenant temps de prendre les premières leçons en vols. Les leçons débutent par un briefing où l'instructeur explique les points qui seront abordés pendant le vol. Les premiers vols ont pour but de prendre en main l'avion, on apprend donc comment monter, descendre, tourner puis progressivement la difficulté augmente il faut apprendre à atterrir. Une fois que ces leçons sont maîtrisées vient le moment le plus marquant de la formation : le lâché. C'est un vol où l'instructeur descend de l'avion et laisse l'élève pilote réaliser seul un tour de piste (un décollage suivi d'un circuit pour se poser). Ensuite viennent les vols de navigation, puis les navigations seul à bord. Et enfin vous êtes prêt pour passer le test final.

Les cours théoriques

La pratique c'est essentiel, mais la théorie ... aussi. Les cours théoriques ont lieu souvent en week-end au club, quand la météo est mauvaise par exemple. Chaque leçon aborde un thème qu'il est important de connaître. Les cours théoriques sont gratuits et ouverts à tous les membres du club.

Une grosse partie de la théorie est aussi dispensée lors de briefing long, avec votre instructeur, avant ou après une leçon en vol.

Les examens

Il y a deux types d'examens : le théorique et le pratique. L'examen théorique est un QCM d'un certain nombre de questions qu'il faut passer avant l'examen pratique. Une fois le théorique en poche, il faut passer l'examen pratique en vol avec un examinateur. Il s'agit d'un vol pendant lequel vous devrez démontrer tout ce que vous savez faire en toute sécurité.

La suite...

Une fois déclaré apte, vous pourrez voler dans le cadre de la licence ou du brevet. Cela suffit à certaines personnes, d'autres veulent aller plus loin : qualifications sur d'autres machines, vol de nuit, rallye aérien, voltige, vol aux instruments...

LE BREVET DE BASE

Le Brevet de base est le premier niveau de formation du pilote, accessible aux jeunes dès 15 ans. Il vous permet de voler seul à bord de l'avion sur lequel vous avez été formé, dans un rayon de 30 km autour de l'aérodrome, hors des espaces contrôlés ou réglementés.

Des autorisations additionnelles telles que celle d'emport de passagers, d'évolution en zone contrôlée, atterrissage sur un aérodrome extérieur peuvent être délivrées par l'instructeur lorsqu'un niveau d'expérience seul à bord est atteint.

Les conditions d'obtention sont :

- Totaliser au moins 6 heures de vol en double commande et 4 heures de vol seul à bord ainsi que 20 atterrissages seul à bord.
- Avoir 15 ans révolus le jour de l'examen en vue de l'obtention du brevet.
- Subir avec succès les examens théoriques, pratiques et radio prévus par arrêtés.
- Avoir passé la visite médicale auprès d'un médecin agréé aéronautique.

Programme de formation :

Pendant cette formation, votre instructeur sera chargé de votre progression et vous accompagnera pendant toute la durée de votre apprentissage. Les séances seront programmées en fonction de vos disponibilités, de celles de l'instructeur et de celles du matériel.

Jusqu'à l'obtention du brevet de base, l'élève paiera le tarif double-commande pour toutes les heures effectuées à l'exception des vols solo supervisés par l'instructeur pour lesquels la part double commande ne sera facturée qu'à 50%.

Vous alternerez :

- Des séances de cours théoriques (gratuites et illimitées).
- Les leçons de vol en double commande.
- Le premier lâché en solo pour des tours de pistes.
- Les vols en solo et en double commande.

LE PPL (Licence de Pilote Privé) :

Après votre brevet de base, à partir de 17 ans, vous pouvez obtenir la licence de pilote privé (PPL) qui permet de voyager et d'emporter sans rémunération des passagers sans limitation de distance.

Les conditions d'obtention sont :

- Totaliser au minimum 45 heures de vol, dont au moins : 25 heures de double commande, 10 heures de vol en solo supervisé avec 5 heures en navigation et un vol de plus de 150Nm (~270 km) avec deux atterrissages sur deux aérodromes différents.
- Avoir 17 ans révolus le jour de l'examen en vue de l'obtention de la licence.
- Subir avec succès les examens théorique et pratique prévus par arrêtés.
- Avoir passé la visite médicale auprès d'un médecin agréé aéronautique.

Programme de formation :

Pendant cette formation, votre instructeur sera chargé de votre progression et vous accompagnera pendant toute la durée de votre apprentissage. Les séances seront programmées en fonction de vos disponibilités, de celles de l'instructeur et de celles du matériel.

Pour les vols solo nécessitant une supervision de l'instructeur, la part double commande ne sera facturée qu'à 50%.

Vous alternerez :

- Des séances de cours théoriques (gratuites et illimitées).
- Les leçons de vol en double commande.
- Le premier lâché en solo pour des tours de pistes.
- Les vols de navigation en double commande.
- Les premières navigations en solo vers les terrains voisins.

La qualification est valable 2 ans, elle se renouvelle en justifiant d'un minimum d'expérience (12h dans les 12 derniers mois) et un vol d'une heure avec un instructeur.

Les cours théoriques

Les cours théoriques sont dispensés en partie lors des briefings avec l'instructeur, avant les vols, mais aussi sur demande des élèves. Le but est de préparer l'examen théorique du PPL qui est un QCM. Ce QCM est divisé en 5 modules qui portent sur les connaissances principales à avoir pour passer son PPL (par exemple réglementation, mécanique du vol ...). Il faut alors convenir avec l'instructeur de dates pour voir les différents points à étudier.

Ces cours sont gratuits et représentent une partie entière de la formation, il faut donc s'investir autant dans la théorie que dans la pratique.

Et après ?

Une fois le PPL en poche plusieurs possibilités s'offrent à vous pour vous perfectionner.

Tout d'abord au sein de l'aéroclub vous pouvez vous initier au rallye aérien.

Le rallye aérien a pour but d'effectuer une navigation le plus précisément possible tout en trouvant l'emplacement où ont été prises des photos qui sont remises au décollage.

Vous pouvez aussi faire du vol de nuit (mais pas à Andernos) et donc redécouvrir la terre vue du ciel seulement éclairée par la lune.

ULM

Tout savoir sur les ULM

Les ULM sont classés désormais en six catégories:

Classe 1 - Paramoteurs - Classe 2 - Pendulaires - Classe 3 - Multiaxes - Classe 4 - Autogires - Classe 5 - Aérostats - Classe 6 - Hélicoptères

L'Aéro Club d'Andernos a souhaité accompagner le succès grandissant de la Catégorie 3 en faisant l'acquisition d'un ULM multiaxes neuf, un Bestoff aircraft « NYNJA » équipé d'un moteur Rotax 80 cv, d'une radio, d'un transpondeur et de toute l'instrumentation classique ainsi qu'un parachute de secours et en mettant en place une formation ULM.

• Le NYNJA

Cet aéronef est sustenté par une voilure aile haute dont les trois axes sont contrôlés exactement comme un avion.

Il satisfait aux critères techniques pour un ULM multiaxes biplace, à savoir:

- la puissance maximale est inférieure ou égale à 75 kW (100 cv)
- la masse maximale est inférieure ou égale 450 kg ou 472,5 kg si il est équipé d'un parachute, et la vitesse de décrochage est inférieure ou égale à 65 km/h.
- la charge alaire lorsque l'ULM atteint sa masse maximale doit être inférieure à 30kg/m².

QUALIFICATION ULM

La pratique de l'ULM nécessite l'obtention du Brevet de Pilote ULM.

Aucune visite médicale "Aéronautique" n'est exigée, il suffit d'un **certificat médical de « non contre-indication »** délivré par votre médecin. Il est exigé lors de la première inscription auprès de la Fédération ULM pour la délivrance de la licence/assurance FFPLUM.

Le pilotage est autorisé dès l'âge de 15 ans (avec un accord parental pour les -18 ans).

Après la réussite d'une **épreuve théorique** consistant en un QCM composé de 40 questions, le **Brevet ULM** est délivré à l'appréciation de l'Instructeur (généralement 25 heures de pratique).

Il n'y a pas de minimum réglementaire pour les heures de vol « solo supervisées » pendant la formation (environ 5 h suffisent).

Notre terrain d'Andernos étant entouré de zones militaires, et assez proche de l'aéroport de Bordeaux Mérignac, la circulation dans ces zones contrôlées nécessite une bonne maîtrise de la radio et une formation à la **qualification de radiotéléphonie** qui sera indispensable pour l'obtention du Brevet ULM.

Ensuite une dizaine d'heures de mûrissement, constitué de vols solo et de quelques navigations accompagnées de votre instructeur seront nécessaires avant d'obtenir à l'issue d'un test : l'autorisation **d'emport passager**, et ainsi devenir totalement autonome et d'avoir la satisfaction de pouvoir voyager et d'enfin emmener en vol votre famille et vos amis.

Pour les Pilotes brevetés avion ou hélicoptère, une simple photocopie de votre certificat médical Classe 2 et de votre licence valide FFA seront nécessaires. Les détenteurs de licences TT/PPLA/TTH/PPLH.... sont dispensés du théorique ULM. Le Brevet ULM (+ emport pax + radiotéléphonie) est généralement obtenu en quelques heures d'instruction, le temps de vous familiariser à une nouvelle machine et de démontrer vos capacités d'adaptation aux spécificités de l'ULM.

DAC/SO Bureau des licences

Inscription Examen théorique: 30 € - Délivrance Brevet ULM: 80 €

Emport passager et Radiotéléphonie: gratuit

Estimation Formation BREVET ULM :

Brevet + Radiotéléphonie: environ 2700€

Brevet + Radiotéléphonie + Emport Passager : environ 3800€

TARIFS HEURES DE VOL

Avion	Solo	Double Commande instructeur à bord	Solo supervisé (instructeur au sol)
Cessna F150	115,00 €	140,00 €	140,00 €
Ruby R5	90,00 €	115,00 €	115,00 €
Tecnam P2002	114,50 €	139,50 €	139,50 €
DR400/120	130,75 €	155,75 €	155,75 €
DR400/140B	157,50 €	182,50 €	182,50 €
CT Super Club	93,25 €	118,25 €	118,25 €
MCR4S	131,50 €	156,50 €	144,00 €
Nynja (ULM)	78,25 €	103,25 €	103,25 €

NOTA pour les élèves de moins de 21 ans

- Cotisation annuelle réduite
- Pour l'activité avion, bourses pouvant être accordées par la FFA à chaque étape réussie (lâché, BB, PPL(A) ...)

MODALITES D'INSCRIPTION

1 - INSCRIPTION ELEVE PILOTE

- Cotisation (valable jusqu'au 31/12 de l'année suivante si elle est prise après le 01/10)
 - 77 € pour les moins de 21 ans (au 1^{er} janvier de l'année concernée)
 - 154 € pour les + de 21 ans
- Avance sur compte vol : 250 €
- Carnet de vol : 14 € (disponible au Club)
- E-Learning PPL(A) Théorique 70 € sur www.ppl-theorique.com

- Licence FFA (valable jusqu'au 31/12 de l'année suivante si elle est prise après le 01/10) :
 - 75 € sans le journal « Info Pilote »
 - 116 € avec « Info Pilote »

Nota: la licence FFA permet de pratiquer l'activité ULM

- Licence FFPLUM (pour activité ULM seulement)
 - 75,68 €
 - 49,65 € pour les - 25 ans
 - Individuelle accident 27,50 € (conseillée)
- Deux photos d'identité
- Photocopie recto-verso carte d'identité
- Certificat médical délivré par un médecin agréé (activité avion), voir liste page 7
- Certificat médical de « non contre-indication à la pratique de l'ULM » délivré par votre médecin (activité ULM seule)
- Fiche d'inscription remplie
- Feuille d'acceptation des statuts et règlement intérieur signée
- **Autorisation parentale pour les mineurs**

2 - INSCRIPTION PILOTE DEJA BREVETE

- Cotisation (valable jusqu'au 31/12 de l'année suivante si elle est prise après le 01/10) :
 - 77 € pour les moins de 21 ans (au 1^{er} janvier de l'année concernée)
 - 154 € pour les + de 21 ans
- Avance sur compte vol : 250 €

- Licence FFA (valable jusqu'au 31/12 de l'année suivante si elle est prise après le 01/10) :
 - 75 € sans le journal « Info Pilote »
 - 116 € avec « Info Pilote » (sauf si déjà prise dans un autre aéro-club)

Nota: la licence FFA permet de pratiquer l'activité ULM

- Licence FFPLUM (pour activité ULM seulement)
 - 75,68 €
 - 49,65 € pour les - 25 ans
 - Individuelle accident 27,50 € (conseillée)
- Deux photos d'identité
- Photocopie recto-verso carte d'identité
- Photocopie de la licence
- Certificat médical délivré par un médecin agréé (activité avion), voir liste page 7
- Certificat médical de « non contre-indication à la pratique de l'ULM » délivré par votre médecin (activité ULM seule)
- Fiche d'inscription remplie
- Feuille d'acceptation des statuts et règlement intérieur signée
- **Autorisation parentale pour les mineurs**

LISTE DES MEDECINS AGREES AERONAUTIQUE EN GIRONDE

CHAPENOIRE Stéphane	68, RUE DU PALAIS GALLIEN	33000	BORDEAUX	05 56 51 03 33
VAIDA Pierre	LABORATOIRE EFR CHU PELLEGRIN	33076	BORDEAUX CEDEX	05 56 79 55 86
CAVASINO Daniel	292 AVENUE DE TIVOLI	33110	LE BOUSCAT	05 56 02 15 60
BAHEZRE DE LANLAY Loïc	7 BOULEVARD DE L'OCEAN	33115	PYLA SUR MER	05 56 54 03 22
ALARD Jean-Marie	28, RUE DU COMMANDANT CHARCOT	33140	VILLENAVE D ORNON	05.56.75.95.50
DE LAITRE Gérard	74 RUE PIERRE CURIE	33140	VILLENAVE D ORNON	05 56 75 85 75
SAGET Jérémy	MAISON MÉDICALE D'HASTIGNAN 21 AVENUE VOLTAIRE	33160	ST MEDARD EN JALLES	05 56 05 70 35
REBARDY Marion	CMA CAZAUX BP 70413	33164	CAZAUX AIR	05.57.15.52.01
CHEMIN Philippe	41 AVENUE SAINT AMAND	33200	BORDEAUX	05 56 02 06 06
SAGARDOY Guy	PONT DE STEHELIN 1 RUE LAGRAVEYRE	33200	BORDEAUX	05 56 12 01 11
PINAUD Jean-Louis	11 BIS RUE LALANNE	33230	COUSTRAS	05 57 55 28 00
MAZZINI André	4 RUE DU PRADINA	33250	PAUILLAC	05 56 59 03 27
BINET Dominique	18 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE	33290	BLANQUEFORT	05 56 95 07 34
BASSELERIE Denis	CENTRE IMAGERIE MÉDICALE CLINIQUE BORDEAUX RIVE DROITE 24 RUE DES CAVAILLES	33310	LORMONT	05 56 38 22 20
BANAYAN Khosrow	134, AVENUE DU MÉDOC LE VIGEAN	33320	EYSINES	05 56 57 63 12
SUREAU Christophe	1 RUE DU STADE	33390	CARTELEGUE	05 57 64 53 66
DECOURCELLE Jean-François	19 AVENUE DE L'OCEAN	33680	LE PORGE	05 56 26 53 21
TAVEAU Alain	ANTENNE MÉDICALE BASE AÉRIENNE 106 AVENUE DE L'ARGONNE - CS 70 037	33693	MERIGNAC CEDEX	05.57.53.68.53
CINA Gérard	3 RUE CAMILLE PISSARO	33700	MERIGNAC	05 56 47 35 90
GELLEE Gilles	22 AV MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY	33700	MERIGNAC	05 56 97 58 66
GUIGUET Philippe	SERVICE MEDICAL DE PREVENTION ET D'EXPERTISE AERONAUTIQUE BP 70116	33704	MERIGNAC CEDEX	05 57 92 84 72
HERVOUET Jean-Luc	SERVICE MÉDICAL DAC/SO BP 116	33704	MERIGNAC CEDEX	05 57 92 84 71
LACOMBE Jean-Paul	SERVICE MÉDICAL DE LA DSAC/SO BP 70116	33704	MERIGNAC CEDEX	05 57 92 84 70
DOIREAU Philippe	CENTRE MÉDICAL APTITUDE SÉCURITÉ CENTRE MÉDICAL RÉGIONAL SNCF 14, RUE PELLEPORT	33800	BORDEAUX	05.47.47.40.73
NGUYEN HUYNH Sylvain	CEMA DE BORDEAUX HIA ROBERT PICQUE 351 ROUTE DE TOULOUSE	33882	VILLENAVE D ORNON CEDEX	05 56 84 72 79
BERTRAN Pierre-Etienne	CEMA BORDEAUX - HIA ROBERT PICQUE 351 ROUTE DE TOULOUSE - CS 80002	33883	VILLENAVE D ORNON CEDEX	05 56 84 72 85

NUMEROS DE TELEPHONE ET ADRESSES UTILES

AERO CLUB	Allée du Commandant René Mouchotte 33510 ANDERNOS-LES-BAINS	05 56 82 18 77
PRESIDENT	LABOUYRIE Patrick	06 51 48 17 31 Mail : president@aeroclubandernos.com
VICE PRESIDENT	BAREILLE Laurent	06 22 18 30 61 Mail : vice_president@aeroclubandernos.com
SECRETAIRE GENERAL	DUPUCH Kevin	06 61 45 70 31 Mail : secretaire_general@aeroclubandernos.com
SECRETAIRE Adjoint	ROUSSEAU J-Michel	06 08 82 12 80 Mail : secretaire_adjoint@aeroclubandernos.com
TRESORIER	SCHERER Jean	06 26 13 58 57 Mail : tresorier@aeroclubandernos.com
TRESORIER Adjoint	CLAVERIE Kevin	06 73 91 05 10 Mail : tresorier_adjoint@aeroclubandernos.com

MEMBRES CONSEIL ADMINISTRATION :

ROUX Hubert	06 71 11 48 28	Mail : hubert.roux@aeroclubandernos.com
RAMADE Christian	06 26 53 28 38	Mail : christian.ramade@aeroclubandernos.com
SOCASAU Pierre	06 27 42 79 82	Mail : pierre.socasau@aeroclubandernos.com

INSTRUCTEURS :

<i>RESPONSABLE PEDAGOGIQUE</i>	DUPUCH Kevin	06 61 45 70 31	Mail : kevin.dupuch@aeroclubandernos.com
	BIENVENU Jacques	06 71 49 97 75	Mail : jacques.bienvenu@aeroclubandernos.com
	BRUNET Eric	06 15 96 19 19	Mail : eric.brunet@aeroclubandernos.com
	COURTADE Marine	06 84 19 23 27	Mail : marine.courtade@aeroclubandernos.com
	DELBREL Martial	06 73 21 64 85	Mail : martial.delbrel@aeroclubandernos.com
	DELQUIE Jean Luc	06 08 53 60 26	Mail : jean-luc.delquie@aeroclubandernos.com
	GIRAUD Pierre	06 83 78 07 43	Mail : pierre.giraud@aeroclubandernos.com
	JOSSE Aurélie	06 81 55 59 98	Mail : aurelie.josse@aeroclubandernos.com
	LENOIR Guillaume	06 15 89 12 33	Mail : guillaume.lenoir@aeroclubandernos.com
	MARCHAND Anthony	06 73 49 08 32	Mail : anthony.marchand@aeroclubandernos.com
	OTAL Steven	06 50 32 58 66	Mail : steven.otal@aeroclubandernos.com
	PELTREAU Nicolas	06 27 76 22 40	Mail : nicolas.peltreau@aeroclubandernos.com
	ROSSET Guillaume	06 70 09 12 05	Mail : guillaume.rosset@aeroclubandernos.com
	ROUSSEAU Jean-Michel	06 08 82 12 80	Mail : jean-michel.rousseau@aeroclubandernos.com
	ROUX Hubert	06 71 11 48 28	Mail : hubert.roux@aeroclubandernos.com
	TOSSAN Philippe	06 30 23 35 69	Mail : philippe.tossan@aeroclubandernos.com
ULM	SALDOU Jean François	06 33 84 96 51	Mail : jean-francois.saldou@aeroclubandernos.com
	BIENVENU Jacques	06 71 49 97 75	Mail : jacques.bienvenu@aeroclubandernos.com
	BRUNET Eric	06 15 96 19 19	Mail : eric.brunet@aeroclubandernos.com
	VIGOUROUX Patrick	06 78 12 34 58	Mail : patrick.vigouroux@aeroclubandernos.com

RESPONSABLE TECHNIQUE :

SOCASAU Pierre	06 27 42 79 82	Mail : pierre.socasau@aeroclubandernos.com
	05 56 03 71 58	(Atelier)

AEROPORT DE BORDEAUX MERIGNAC

Bureau de piste 05 57 92 60 84 fax : 05 57 92 83 34

DSAC/SO (Ex.District) BP 70116 33704 MERIGNAC Cedex 05 57 92 83 07

M. GILLET (Chef Division T.A. et Aviation Générale)	05 57 92 82 81
Mme LAGUEYTE (Chef de la Subdivision Aviation Légère)	05 57 92 82 99
M. PORCHERON (Chef de la Subdivision Travail Aérien)	05 57 92 82 87
Licences (Renouvellement licences et examens privés)	05 57 92 83 01
M. LARROUDE (Pilote Inspecteur)	05 57 92 83 03

Brigade de Gendarmerie des Transports Aériens 05 57 92 81 30

METEO

Aérofax	05 61 07 84 85 (+ N° FFA)
Répondeur	08 36 68 10 13
TAF / METAR	3615 METAR
PREVISIONNISTE	08 99 70 12 15